



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-08-2025 /

Dossier complet le : 25-09-2025 /

N° d'enregistrement : 004954/KK P

1 Intitulé du projet

Société DECONS ATLANTIQUE a Le Pellerin. Dossier de demande d'Autorisation Environnementale pour un site de stockage multi-déchets et traitement de déchets métalliques (pressage-cisaillage).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DECONS ATLANTIQUE

Raison sociale

DECONS ATLANTIQUE

N° SIRET

83222251700019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JEANNE

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société DECONS ATLANTIQUE a fait l'acquisition d'un site de 6827 m² sur le territoire de la commune de Le Pellerin, correspondant à un site de tri, transit et regroupement de déchets métalliques existant (société HRC RECYCLAGE) et à une ancienne auto-école. Elle souhaite proposer une reorganisation de ce site en deux parties distinctes (partie "publique" pour l'ancienne auto-école, et partie "privée" pour le site existant) avec les zones d'activités suivantes : - Zone "publique" : zone de stockage de DEEE (200 m³), 3 bennes de stockage de métaux non ferreux (100 m²), une benne de récupération de batteries apportées par les particuliers et une zone de récupération de déchets non dangereux apportés par les particuliers (250 m³ en bacs). - Zone "privée" : zone de stockage en vrac de métaux ferreux non traités (230 m²), zone de stockage de bennes de métaux non ferreux non traités (250 m²), zone de traitement de déchets métalliques (presse-cisaille et oxycoupage, zone de stockage des matières en attente de traitement de 305 m², zone de stockage des matières traitées 145 m², volume de traitement maximal de 100 t/j), benne de stockage de DIB (90 m³), réservoir de GNR (3 m³), bouteilles d'oxygène (1,9 t au maximum) et stockage de batteries usagées apportées par des collecteurs.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du développement de sa couverture géographique, le groupe DECONS a acheté une parcelle de la Zone d'Activités de la Brehannerie à Le Pellerin, au travers de leur branche DECONS ATLANTIQUE. Afin de répondre aux divers besoins de leur clients, la société souhaite mettre en place un site avec de nombreuses zones d'activités et des moyens de traitement pour les déchets métalliques. Notamment, cela incluerait la possibilité de stocker jusqu'à 40 tonnes de batteries usagées dans le bâtiment de la zone "privée" et de traiter jusqu'à 100 tonnes par jour de déchets métalliques non dangereux, via l'utilisation d'une presse à paquets ou d'un chalumeau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site est déjà entièrement imperméabilisé et le bâtiment d'exploitation (séparé en deux parties) est déjà présent. La société prévoit de refaire le réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement (nouvelles grilles de collecte et canalisations et le système de traitement associé). Les travaux sont prévus pour début 2026. L'organisation de la partie "publique" a été revue, avec installation d'un pont bascule (juillet 2025, travaux durant un mois). Une petite portion de la dalle béton existante a été enlevée, pour être remplacée par des fondations pour accueillir le pont en lui-même. Différents murs en blocs vont être mis en place afin de créer des "îlots" de stockage en accord avec la réglementation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Chaque partie disposera de son pont bascule, de son accueil et de son bâtiment d'exploitation pour stocker notamment les batteries. La partie "privée" comportera un pôle "traitement" au Sud, avec un stockage des matières à traiter, une presse-cisaille, un poste d'oxycoupage et un stockage des matières traitées. Le reste de la partie "privée" est dédiée au stockage des déchets métalliques non traités, avec six cellules pour les ferreux et des bennes pour les non ferreux. La partie "publique" comportera une zone de réception des DEEE, des bennes pour le stockage des métaux ferreux. Les métaux non ferreux et autres déchets non dangereux seront collectés dans des bacs et conservés dans le bâtiment. Le site disposera de trois accès. L'entrée générale du site se fait à l'Est, avant que les clients ne soient dirigés vers la partie adéquate. La sortie des particuliers se fait au Nord-Est, tandis que les professionnels ressortent par le troisième accès au Sud.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de la société DECONS ATLANTIQUE relève de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La procédure réalisée sera une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale des bennes de stockage de métaux non ferreux (partie "public")	(100, m ²) (15, m ³) (30, m ²)
Volume de la benne de stockage des batteries (partie "public")	(540, m ²) (250, m ²) (400, m ³) (1620, m ³) (145, m ²)
Surface zone de recuperation de dechets non dangereux (partie "public")	(9.5, t/j) (15, m ³) (3, m ³)
Surface du stockage en vrac de métaux ferreux non traites (partie "privée")	(1.9, t) (270, m ²) (40, t)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme metropolitain (PLUm) de Nantes Metropole. le site se situe en zone UEm : Secteur d'activites economiques mixtes

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Site de tri, transit et regroupement de déchets métalliques non dangereux exploité par la société HRC RECYCLAGE, déclaré au titre de la rubrique 2713-2 le 07/03/2018. L'activité classée ICPE était effectuée sur une zone de dépôt en vrac et/ou en bennes d'une surface de 990 m². Après la reprise du site par DECONS ATLANTIQUE, cette surface est réduite à 790 m². Toutes les autres activités présentées dans ce projet (traitement par oxycoupage, stockage de DEEE et batteries, zone de dépôt pour les particuliers) sont ajoutées par DECONS ATLANTIQUE, après aménagement des zones correspondantes et l'achat des équipements. Le nouveau classement ICPE du site serait : Rubrique 2718-1 40 t A 2713-2 790 m² D (rubrique existante modifiée) 2710-1b 6.9 t DC 2710-2b 250 m³ DC 2711-2 200 m³ DC 2791-3 9.5 t/j D 2714 15 m³ NC 4725

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La limite de la ZNIEFF I la plus proche est le « Marais de l'Archeneau » se trouve à 1,1 km au sud du site de la société DECONS ATLANTIQUE. La limite de la ZNIEFF de type II la plus proche « Vallée de la Loire à l'aval de Nantes » se trouve à environ 1,6 km au Nord du site
En zone de montagne ?	☐	☒	Situé en Loire-Atlantique, le site ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrêté Biotopie le plus proche se trouve à 16.3 km au Nord-Ouest de l'exploitation. Il s'agit de la zone "Site du Carnet".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Le Pellerin n'est pas une commune littorale. Elle n'est pas référencée parmi les communes soumises à la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La PNR Forêts est le Parc National le plus proche. Il est localisé à 47 km à l'Est du site de la société DECONS ATLANTIQUE. Le Parc Naturel Marin le plus proche est à 83 km au Sud de l'exploitation, c'est l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis. La Réserve Naturelle la plus proche est à 8.4 km au Sud-Est du site. Il s'agit du Lac de Grand-Lieu. Le Parc Naturel Régional le plus proche se

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Le Pellerin est concernée par le Plan de Prévention du Bruit de Nantes Métropole. La ZA de la Brehannerie, dont le site de DECONS ATLANTIQUE fait partie, est indiquée sur la carte de bruit routier comme ayant un niveau sonore important.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site protège (inscrit) le plus proche est à 1.7 km au Sud du site : Les châteaux de Granville et de Briort et leurs abords.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide "Lac de Grand-Lieu" est la plus proche du site de la société DECONS ATLANTIQUE. Elle se trouve à 8.4 km au Sud-Est de l'exploitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	-PPRI de la Loire aval dans l'agglomération nantaise : Le site de DECONS ATLANTIQUE ne fait pas partie des zones réglementées (Source : Cartes du PPRI approuvées disponibles sur loire-atlantique.gouv.fr)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé le 31 mars 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sol pollué n'est répertorié sur la base de données ex-BASOL pour la commune de Le Pellerin.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Aucune ZRE n'est répertoriée sur le territoire du département de Loire-Atlantique.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après les servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole, le site de DECONS ATLANTIQUE n'est pas concerné par le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est à 1.7 km au Sud du site : Les châteaux de Granville et de Briort et leurs abords.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	NATURA 2000 (Directive Oiseaux et Habitats) : Le site le plus proche se trouve a 885 m au Sud-Est de l'exploitation de la societe DECONS ATLANTIQUE - "Estuaire de la Loire".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est a 2.4 km au Nord-Ouest du site : Estuaire de la Loire.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site est raccorde au reseau communal de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'exploitation sur le site ne necessite pas de drainages ou de modifications previsibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun excedent de materiaux n'est present sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun deficit de materiaux n'est present sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera relie au reseau d'eau potable communal pour les besoins en eau sanitaires. Les eaux pluviales et usees seront traitees (pour les eaux ruisselants sur les surfaces betonnees et susceptibles d'etre polluees) et rejetees dans le reseau communal des eaux usees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est deja anthropomorphisee, au sein d'un secteur industriel. Le projet de la societe DECONS ATLANTIQUE ne prevoit pas d'etendre cette zone a des parcelles pouvant etre consideree aujourd'hui comme zone naturelle. La societe DECONS ATLANTIQUE semble se positionner au sein du SRCE de la region Pays de la Loire comme etant au sein du tissu urbain, a environ 400 m au
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'exploitation de la societe DECONS ATLANTIQUE ne se trouve pas sur ou a proximite d'un site NATURA 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'installation est implantee dans une zone urbanisee destines a recevoir des activites a caractere industrielles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La societe n'est pas concerne par le perimetre d'un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La societe n'est pas concerne par le perimetre d'un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'installation n'engendrera aucun risque sanitaire. Le site n'est pas situe dans un perimetre de captages en eau potable. Les eaux pluviales de ruissellement, dont la qualite sera controlee periodiquement, sont rejetees dans
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le transport des déchets entrants et sortants du site engendreront un trafic. La route départementale D723 est la plus proche du site de la société DECONS ATLANTIQUE. D'après le conseil départemental de Loire-Atlantique, le trafic moyen journalier annualisé en 2016 était de 9 726 dont 291 attribués aux poids lourds. Les flux journaliers de la société DECONS ATLANTIQUE seront inférieurs à 1% de ces données.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources de bruit identifiées sur le site de la société DECONS ATLANTIQUE sont le chargement et le déchargement des camions, la manipulation des matières sur le site, le trafic routier et l'utilisation de la
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La route départementale D723 est identifiée comme une route avec un bruit engendré par le trafic qui est notable.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune activité pratiquée sur le site n'engendrera des odeurs ou sera à l'origine de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les activités pratiquées sur le site ne sont pas génératrices de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Seul l'éclairage du site est prévu pendant les heures d'ouverture.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet ne sera émis dans l'air par les activités de la société DECONS ATLANTIQUE. Les émissions atmosphériques diffuses sont celles des pots d'échappement des véhicules circulant sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales de ruissellement sur les zones de stockage en extérieur. la quantité annuelle estimée est de 5595 m ³ .
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ses eaux sont canalisées et traitées par un séparateur-débourbeur d'hydrocarbures. Après traitement, les eaux sont rejetées dans une fosse au Nord du site, qui est reliée au réseau de collecte des eaux usées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent de production ne sera produit sur le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets generes par l'activite (en dehors de ceux pris en charge dans le cadre de leur exploitation) concernent : - les déchets de bureaux en petits volumes, - les déchets issus de l'entretien du separateur hydrocarbures.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'exploitation ne se trouve pas dans le perimetre d'un patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La societe ne prevoit pas d'expansion geographique de son activite, le site se trouvant en zone industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures envisagées sont : - collecte et traitement des eaux pluviales de ruissellement avec un séparateur-déboureur d'hydrocarbures, - Déchets généraux pris en charge par des entreprises prestataires agréées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La société DECONS ATLANTIQUE est localisée au sein d'une zone industrielle, ce qui limite la sensibilité de son environnement proche. Le projet n'est pas inclus dans le périmètre d'un espace protégé, et inclut des éléments de maîtrise permettant de réduire ses impacts sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom JEANNE

Prénom Emmanuel

Qualité du signataire President

À LE PELLERIN

Fait le 08-08-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)